Comité Technique Local du 24 avril 2019
Déclaration liminaire intersyndicale

Madame la Présidente,

La convocation de ce Comité Technique Local intervient dans un contexte de forte mobilisation sociale depuis des mois au sein de la société française, où s'exprime des revendications pour plus de justice sociale et fiscale, pour le maintien de services publics gratuits, accessibles à tous, et de proximité, et pour la mise en œuvre d'une politique à même de lutter contre la fraude fiscale et les inégalités.

A la DGFIP, durant ce premier trimestre 2019, la mobilisation a été forte dans de nombreuses directions. Dans le Finistère, les agents des Finances Publiques se sont fortement mobilisés les 14 et 28 mars 2019 avec des rassemblements de plus d'une centaine de collègues à Quimper et Châteaulin.

Dans ce contexte national, l'intersyndicale (FO, Solidaires, CGT et CFDT) des Finances Publiques du Finistère tient à apporter son soutien aux 40 collègues de Haute-Garonne, ainsi qu'aux secrétaires des organisations syndicales, qui ont été assignés en référé au Tribunal Administratif de Toulouse le mercredi 3 avril 2019.

Si le juge de référé a rendu le 4 avril une ordonnance indiquant qu'il n'y avait plus lieu de statuer, cette ordonnance démontre que la justice administrative a refusé de se faire instrumentaliser, et cela constitue une forme de victoire pour les agents en cause et les organisations syndicales.

Pour autant, cet épisode en dit très long sur la volonté de la Direction Générale de faire plier toute résistance à ses réformes, et vise clairement à l'intimidation des militants, et pas que les Toulousains.

Nous dénonçons cette action lâche et méprisante du DRFIP d'Occitanie, usant d'un procédé outrancier à l'encontre d'agents qui sont mobilisés pour sauvegarder leur outil de travail et un Service Public digne de ce nom !!!

Le service public justement, parlons-en !

Madame La Présidente, vous êtes en train de participer, comme l'ensemble des Directeurs, à la mise en place de « la géographie revisitée » ou « déconcentration de proximité » chère au Ministre Darmanin.

Pour l'intersyndicale (FO, Solidaires, CGT et CFDT) des Finances Publiques, cette « géographie revisitée », prépare en réalité, à l'horizon de 2022, le démantèlement du réseau, l'industrialisation des tâches, l'externalisation et l'abandon de missions, la mobilité forcée, le détachement d'office chez les ordonnateurs, la remise en cause des droits et garanties des agents sur fond de « quantum » pluriannuel de milliers de suppressions d'emplois.

Pour l'intersyndicale, il s'agit bien d'un resserrement sans précédent du réseau de notre administration, et les permanences sporadiques tenues par des agents multitâches proposées

aux élus par le Ministre relèvent de la supercherie, car elles ne remplaceront jamais des implantations pérennes et de plein exercice.

Même si quelques Directeurs ont déjà communiqué leurs projets aux représentants des personnels en Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Vendée, Cher, Vaucluse, Pas-de-Calais, le flou est pour l'instant soigneusement entretenu dans la plupart des départements.

Et concernant les emplois, combien seront supprimés entre 2020 et 2022 à la DGFIP, 20 000 ? 25 000 ? Et dans le Finistère ? 200 ? 300 ? Bien plus que cela ? Combien de services transférés aux collectivités territoriales, voire privatisés ? Combien restera-t-il de trésoreries d'ici 3 ans ?

Madame la Présidente, l'intersyndicale vous a demandé de rajouter un point à l'ordre du jour de ce CTL en ce qui concerne les projets que nous venons d'évoquer et qui ne peuvent qu'inquiéter au plus haut point nos mandants. Dans ce contexte nous exigeons que vous nous les communiquiez dès à présent.

Votre récente note de service développant l'aspect organisationnel de la campagne IR avec notamment des permanences prévues dans des maisons de services au public et dans un « fiscobus » autour de Concarneau, est sans doute assez révélatrice du projet d'ensemble qui se trame pour notre département.

Comme tout est lié, nous aborderons maintenant le projet de « transformation de la fonction publique », dont nous venons d'apprendre qu'il sera examiné en procédure accélérée, l'Assemblée nationale et le Sénat n'examineront donc qu'une fois ce projet majeur. La loi serait applicable dès le 1er janvier 2020.

Une fois de plus, tant sur le fond que sur la forme, la méthode de ce gouvernement est insupportable et elle en dit long sur son mépris à l'égard de la démocratie sociale : aucune proposition des organisations syndicales n'a été retenue pendant la phase de « pseudo-concertation ».

L'intersyndicale (FO, Solidaires, CGT et CFDT) des Finances Publiques du Finistère estime qu'il n'y a rien à négocier dans ce sabordage, et elle exige le retrait pur et simple du projet de loi dit de « transformation de la Fonction publique ».

Pour conclure, l'intersyndicale réaffirme ses revendications :

- Retrait pur et simple des projets de « géographie revisitée », d'expérimentation en agences comptables dans le secteur local et hospitalier, d'externalisation des missions topographiques à l'IGN, et de transfert des prélèvements obligatoires dans les URSSAF dans le cadre de l'agence unique du recouvrement.
- Arrêt des suppressions d'emplois et de toutes les restructurations.
- Revalorisation immédiate des régimes indemnitaires de 200 € bruts par mois via l'IMT et leur intégration dans le traitement.
- Attribution à tous de la prime exceptionnelle de 200 € net.
- Augmentation significative de la valeur du point d'indice.
- Opération massive de repyramidage des emplois accompagnée d'une nette amélioration des volumes de promotions de grade au sein de chaque catégorie et d'un large plan de promotions de C en B et de B en A.
- Ouverture d'une véritable négociation sur les règles de gestion.

L'intersyndicale (FO, Solidaires, CGT et CFDT) des Finances Publiques du Finistère ne siégera pas au Comité Technique Local convoqué ce jour.